

Séance du 29 mai 2008

(Extraits)



SUBVENTIONS 2008

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention formulées auprès de la Commune.

Après examen de ces demandes, le Conseil Municipal arrête comme suit la liste des bénéficiaires des subventions au titre de l'année 2008 :

- Centre Communal d'Action Sociale d'Esquibien	4 000,00 €
- Aide à domicile en Milieu Rural Sud Cap Sizun	700,00 €
- Football Club du Goyen	1 000,00 €
- Société de Chasse An Esk Elen	300,00 €
- Les Amis de la Chapelle de Sainte Evette	120,00 €
- F.N.A.C.A. d'Esquibien	200,00 €
- La Raquette Esquibiennoise	800,00 €
- Union Bretonne des Combattants d'Esquibien	200,00 €
- Société Nationale de Sauvetage en Mer Station d'Audierne	250,00 €
- Association Culture et Patrimoine	250,00 €
- Association Ephémère	300,00 €
- Collège Privé Saint Joseph d'Audierne (voyages PAE)	304,00 €
- Association Sportive du Collège Saint Joseph	100,00 €
- Collège de Locquéran – Foyer Socio Educatif	240,00 €
- Association Sportive du Collège de Locquéran	100,00 €
- Collège privé Notre Dame de Roscudon (sorties éducatives)	16,00 €
- Réseau d'Ecoles Rurales du Grand Cap	400,00 €
- Collège et Lycée Sainte Elisabeth – Saint Blaise	32,00 €
- Croix d'Or du Cap-Sizun	110,00 €
- Cap Accueil (Festival des Chapelles)	100,00 €
- Groupe Celtique des Bruyères de Beuzec-Cap-Sizun	175,00 €
- Société d'horticulture du Cap Sizun - Pays Bigouden	100,00 €
- Jardiniers de France	150,00 €
- Tennis Club du Cap Sizun	100,00 €
- Hand-ball du Cap Sizun	100,00 €
- Association des Anciens résistants – Cap Sizun	20,00 €
- Association Secours Alimentaire du Cap Sizun	250,00 €
- Syndicat d'élevage des cantons de Douarnenez et Pont-Croix	60,00 €
- Maison de retraite Saint Yves de Pont-Croix	50,00 €
- Kei Shin Judo Club de Poullan sur Mer	322,00 €
- Mondial Pupilles du Cap Sizun	60,00 €
- Association « Frédérique et Tristan »	50,00 €
- Pat Club	100,00 €
- Association des Jeunes Sapeurs Pompiers du Cap Sizun	100,00 €
- Association de Cardiologie Bretagne Occidentale – Ar Pontar	50,00 €
- Secours Catholique	70,00 €
- A.D.A.P.E.I.	70,00 €
- Les Restaurants du Cœur	100,00 €
- Association des Familles des Traumatés Crâniens du Finistère	50,00 €
- Visite des malades dans les établissements hospitaliers	50,00 €

Approuvé à l'unanimité

CENTRE NAUTIQUE DU CAP SIZUN

Monsieur le Maire rappelle que Centre Nautique du Cap Sizun dispose actuellement de deux locaux, l'un de 80 m² situé à l'enracinement de la petite digue de Sainte Evette, l'autre de 230 m² construit sur le terre-plein de Pors Péré.

Il rappelle le projet de la municipalité de doter le Centre Nautique du Cap Sizun de locaux adaptés et aux normes, dans le respect du cahier des charge de Nautisme en Finistère.

Il souligne que deux réunions sur le projet ont été organisées depuis le dernier Conseil Municipal.

➤ Une réunion de concertation réunissant les responsables du Centre Nautique, les riverains, les associations locales (ASELE, Amis de la Chapelle Sainte Evette, Culture et Patrimoine) et les conseillers municipaux s'est tenue à la salle polyvalente le 23 avril.

A la quasi unanimité, les participants ont souhaité que ce projet ne se fasse pas sur la plage de Sainte Evette, à proximité de la chapelle, là où son implantation était envisagée dans le précédent projet. Le souhait, majoritairement exprimé, a été de conserver le centre nautique sur la commune, mais en scindant en deux le projet.

➤ La Commission d'Urbanisme qui s'est réunie le 24 avril a évoqué les différentes solutions et opté, à l'unanimité, pour le maintien des locaux du centre nautique sur son site actuel, en occupant la totalité de la surface ce qui permettrait de doubler la surface du bâtiment par rapport à l'existant.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que le Centre Nautique du Cap Sizun a été invité à remettre son cahier des charges et que le projet qui sera élaboré prendra en compte, dans la mesure du possible, les souhaits exprimés. Il souligne que l'association doit considérer ce projet non comme un but mais comme un moyen de faire de la voile.

Afin de faire aboutir le projet dans les meilleurs délais, l'architecte présentera une esquisse pour la mi-juin et le permis de construire sera déposé pour le début juillet. Au niveau des travaux proprement dits, il est envisagé de couler la dalle en décembre de manière à ce que le gros œuvre soit terminé fin janvier. Le bâtiment pourrait alors être mis en service pour Pâques 2009.

Le projet se présentera sous la forme d'un bâtiment à ossature bois, occupant totalement l'espace. Une estacade assurera la continuité de la servitude de passage des piétons le long du littoral.

Pour répondre à Monsieur Jean Pierre PRIGENT, Monsieur le Maire confirme que ce projet, qui sera un projet intermédiaire en surface entre le bâtiment existant et le projet abandonné répondra aux normes édictées par Nautisme en Finistère.

Monsieur Alain DANIEL s'insurge contre le fait que la Commune d'ESQUIBIEN ait à supporter seule la charge du financement du Centre Nautique du Cap Sizun, et invite le Conseil Municipal à délibérer afin d'exiger que la Communauté de Communes du Cap Sizun prenne rapidement les compétences d'avenir, dont le nautisme.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : DEMANDE D'ELARGISSEMENT DES COMPETENCES

Le Conseil Municipal de la Commune d'ESQUIBIEN,

- Considérant l'importance de l'activité touristique pour le développement économique du Cap Sizun ;
- Considérant que du fait de sa façade maritime importante, les activités liées à la mer, dont le nautisme, concourent pour une très large part à l'activité touristique du Cap Sizun ;

- Considérant que huit des onze communes formant la Communauté de Communes du Cap Sizun ont une façade maritime ;

- Considérant que la Communauté de Communes du Cap Sizun est le niveau pertinent pour engager l'ensemble des investissements nécessaires au développement du nautisme dans le Cap Sizun ;

- Considérant qu'à l'instar des associations nautiques qui se sont fédérées pour développer un support publicitaire commun, il appartient à la Communauté de Communes du Cap Sizun de porter l'ensemble des projets structurants en matière de nautisme ;

- Considérant qu'il appartient à la Communauté de Communes du Cap Sizun d'insuffler le dynamisme nécessaire au développement du Cap Sizun ;

A l'unanimité,

- demande à la Communauté de Communes du Cap Sizun de s'engager dans une démarche visant à prendre en charge l'ensemble des compétences d'avenir, dont le nautisme et le tourisme.

POINT SUR LA SITUATION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que par courrier l'Inspection d'Académie avait informé les municipalités d'ESQUIBIEN et de PRIMELIN du projet de suppression d'un poste dans leur école respective.

Il rappelle l'ensemble des démarches engagées pour tenter de sauver ces postes menacés et informe le Conseil Municipal que, compte tenu des contacts avec la municipalité de PRIMELIN et avec les parents d'élèves des deux communes, la solution du RPI est abandonnée.

Cependant, du fait de l'inscription de 39 élèves à ce jour, le maintien de la structure actuelle paraît assuré. Monsieur le Maire indique que l'objectif affiché, ambitieux et difficile à atteindre, est désormais l'ouverture d'une troisième classe à la rentrée scolaire 2009.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur Henri ROE, Adjoint aux Affaires Sociales et à la Solidarité, dresse rapidement le bilan des résultats financiers de l'exercice précédent (excédent de fonctionnement de 3 473,77 €– déficit d'investissement de 458,51 €) et des orientations budgétaires du Centre Communal d'Action Sociale pour 2008.

Il présente également l'ensemble des décisions prises par le Conseil d'Administration, à savoir :

- Le principe du voyage des anciens a été maintenu et la date du mardi 10 juin a été retenue. La participation reste fixée à 26,00 € pour 2008.

- Le principe du repas des anciens préparé et servi à la salle polyvalente a été abandonné au profit d'un repas dans un restaurant adapté et proche.

- Les personnes âgées de plus de 78 ans qui n'auront pu prendre part au repas se verront offrir un colis de Noël composé de produits locaux.

- Les personnes âgées de 70 ans qui n'auront pu prendre part au repas pour des raisons de santé se verront également offrir ce colis selon des modalités qui restent encore à préciser.

- La prime de naissance est portée de 25,00 à 50,00 € Les modalités d'attribution restent les mêmes.

- Les enfants scolarisés de la 6^{ème} à la 3^{ème} continueront à se voir offrir, à l'occasion des fêtes de Noël, un ticket de cinéma. Par contre ce ticket leur sera offert à l'occasion d'une rencontre conviviale avec la municipalité.

PROGRAMME DES TRAVAUX 2008

Monsieur Yves CARIOU, Adjoint aux Travaux, présente le programme des travaux retenus par la Commission pour 2008.

↳ Réalisation d'un réseau d'eaux pluviales et revêtement en bicouche rue des Embruns après enfouissement des réseaux.

↳ Réalisation d'un réseau d'eaux pluviales à Penfrat

↳ Revêtement en bicouche d'une portion de chemin rural à Porsfeunteun Vian

↳ Revêtement en bicouche du chemin rural entre Kerscao et la route de Landuguentel

↳ Revêtement partiel d'un parking rue des Camélias

↳ Travaux de finition de la rue Anna Saouzanet et du parking de l'école

S'agissant des travaux sur les bâtiments communaux, il est prévu le remplacement des fenêtres dans une partie des bureaux à l'étage de la mairie, ainsi que de la porte de la salle du conseil. Un programme de travaux sur la structure d'accueil de Sainte Evette sera élaboré pour 2009.

COMMISSION TOURISME, COMMUNICATION, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET CULTURE

Monsieur Gérard MEVEL Adjoint à la culture, au patrimoine, au développement économique et au tourisme fait le point des travaux précise que la commission qu'il préside, composée de 15 membres, s'est réunie à trois reprises et a formé des groupes de travail.

A son actif, il note :

- La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants organisée le 17 mai et qui a été largement appréciée.
- La préparation d'un bulletin municipal qui devient un magazine d'informations municipales.
- La préparation de la fête de la musique le 21 juin.
- Un projet de concours de photos pendant l'été sur un sujet restant à déterminer.
- La programmation de spectacle jusqu'à la fin 2008 à la salle Georges MADEC.

La commission se réunira pour parler plus particulièrement de tourisme et de développement économique dans le courant de la troisième semaine de juin.

TRAVAUX PREPARATOIRES DU LOTISSEMENT DE LA FONTAINE 3 EME TRANCHE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire précise que l'article 74-II.1 du Code des Marchés publics stipule que les marchés de maîtrise d'œuvre inférieurs à 206 000 Euros hors taxes peuvent être passés selon la procédure adaptée décrite à l'article 28 du Code.

Il propose au Conseil Municipal de confier à la Direction Départementale de l'Équipement la maîtrise d'œuvre des travaux préparatoires du lotissement de la Fontaine – 3^{ème} tranche aux conditions financières suivantes :

- Montant H.T. :	2 812,50 €
- TVA à 19,60 % :	551,25 €
- Montant TTC :	3 363,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de confier à la Direction Départementale de l'Équipement la maîtrise d'œuvre des travaux préparatoires du lotissement de la Fontaine – 3^{ème} tranche.

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Approuvé à l'unanimité

ASSAINISSEMENT DU FRONT DE MER

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu le Cabinet REAGIH de L'HOPITAL CAMFROUT qui a réalisé l'étude de zonage d'assainissement sur la Commune afin d'étudier les possibilités de mettre à jour cette étude pour la frange côtière du secteur de Sainte Evette.

Le Cabinet REAGIH se propose de mettre à jour les données d'urbanisme, de redéfinir le tracé du réseau, d'en estimer le coût et de dresser un état environnemental pour un montant de 2 050,00 € hors taxes, y compris la rédaction du document final.

En outre, il est précisé qu'un avenant sera nécessaire pour réaliser un état des lieux des assainissements individuels existants dans le secteur si le SPANC n'en possède pas et que chaque réunion de présentation qui s'avèrera nécessaire sera facturée 460,00 € hors taxes.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la mise à jour du zonage d'assainissement dans le secteur de Sainte Evette aux conditions financières ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité